

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission des finances, du budget, de la fonction
publique, des relations extérieures et des affaires générales**

**RÉUNION DU
JEUDI 8 JUIN 2000**

SOMMAIRE

QUESTIONS ORALES

de M. Benoît Cerexhe (F) à Mme Annemie Neyts-Uyttebroek, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures, concernant “les conséquences budgétaires de diverses décisions fédérales”.

(Orateurs: M. Benoît Cerexhe et Mme Annemie Neyts-Uyttebroek, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures)

de Mme Danielle CARON (F) à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique et à Mme Annemie Neyts-Uyttebroek, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures, concernant “l'impossibilité pour les parlementaires d'obtenir un site au CIRB”.

(Orateurs: Mme Danielle Caron, la Présidente et Mme Annemie Neyts-Uyttebroek, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures)

Présidence de Mme Magda De Galan.

- La réunion est ouverte à 14h30'.

QUESTIONS ORALES

Conséquences budgétaires de diverses décisions fédérales

M. Benoît Cerexhe .- Le gouvernement fédéral a pris depuis six mois diverses mesures générales, lesquelles auront un impact budgétaire sur les finances régionales bruxelloises. Je pense notamment au Plan Rosetta de la ministre fédérale de l'Emploi, Mme Laurette Onkelinx, qui forcera l'administration régionale à embaucher des jeunes de moins de 25 ans.

J'aimerais interroger le gouvernement régional et, plus spécifiquement sa ministre du budget, sur l'impact budgétaire de ces mesures sur les finances de la Région bruxelloise. Le gouvernement régional a-t-il déjà calculé le surcoût de cette mesure?

Par ailleurs, d'autres engagements pris ou à prendre par le gouvernement fédéral pourraient eux aussi avoir un impact direct sur les finances régionales bruxelloises: je pense au plan de sécurité du ministre fédéral de la justice, aux engagements pris par le Premier ministre au Sommet de Lisbonne en matière d'emploi et de société de l'information. Une première évaluation des surcoûts a-t-elle déjà été faite par le gouvernement régional?

Dès lors que des décisions prises au niveau fédéral ont un impact budgétaire certain sur les finances régionales, je voudrais interroger le gouvernement régional sur sa volonté d'obtenir ou non du gouvernement fédéral les moyens nécessaires à la mise en oeuvre des politiques décidées au niveau fédéral?

Mme Annemie Neyts-Uyttebroek, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures .- Les décisions du Gouvernement fédéral évoquées par Monsieur Cerexhe n'ont pas d'impact budgétaire direct en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, celle-ci satisfaisait à ses obligations en matière de premier emploi, avant même la conclusion de l'accord de coopération du 17 janvier 2000.

L'autorité fédérale a déjà admis en groupe de travail intergouvernemental le principe de financer intégralement un quota de 1,5% de la masse salariale régionale, soit 72 emplois qui devraient être affectés à la sensibilisation à la propreté publique, à la cohésion sociale et aux noyaux commerciaux.

Le plan de sécurité du Ministre de la justice ne devrait pas entraîner de dépenses nouvelles pour les finances régionales.

L'incidence budgétaire régionale des engagements pris par la Belgique lors du Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 ne devrait pas excéder le renouvellement normal des infrastructures informatiques dont dispose déjà la Région. Il s'agit plus de mobiliser les moyens existants que de réaliser

de nouveaux investissements. L'autorité fédérale a pris l'initiative de mettre sur pied un groupe de travail intergouvernemental sur le thème de la nouvelle économie.

M. Benoît Cerexhe .- Je remercie la Ministre pour sa réponse très complète. J'ai bien pris note de l'absence d'impact budgétaire au niveau régional des mesures prises au niveau fédéral. Les 72 nouveaux emplois créés étaient-ils déjà repris dans le budget régional?

Mme Annemie Neyts-Uyttebroek, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures .- Ces emplois sont des emplois régionaux mais financés par le budget fédéral.

- L'incident est clos.

Impossibilité pour les parlementaires d'obtenir un site au CIRB

Mme Danielle Caron .- Pourriez-vous me dire la raison pour laquelle un parlementaire ne peut "héberger" son site au sein du CIRB (Centre Informatique de la Région de Bruxelles) alors qu'un ministre ou un secrétaire d'Etat peut non seulement y héberger son site, mais encore le concevoir au sein du même du CIRB.

Mme la Présidente .- Madame Caron, vous devez vous en tenir à lecture du texte de votre question admis par le Bureau élargi du Conseil.

Mme Danielle Caron .- J'en terminerai donc ici.

Mme Annemie Neyts-Uyttebroek, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures .- Interrogé par mes soins à propos de la question soulevée par Madame Caron, le CIRB me répond qu'en ce qui concerne la possibilité pour les parlementaires d'être hébergé sur son site, il s'agit d'une question du ressort exclusif du Bureau de l'Assemblée. Le CIRB agit en effet aux ordres et aux frais du Parlement, conformément à l'article 27 de la loi du 21 août 1987. Dans ce cadre, un groupe informatique décidé par le Bureau de l'Assemblée réunissant les services du greffe et du CIRB a fait une proposition concrète au Bureau. Il appartient à cet organe de se prononcer sur cette proposition.

Je ne vois en ce qui me concerne aucun inconvénient à ce que le CIRB, dans le cadre de ses activités d'hébergement de sites internet, héberge des sites ouverts par les parlementaires tout en préservant les règles relatives aux droits de l'Homme et à nos lois fondamentales.

Mme la Présidente .- La Ministre confirme que la matière relève des prérogatives du Bureau de l'Assemblée. Les parlementaires disposent déjà d'une tribune.

Mme Danielle Caron .- Il ne s'agit pas d'une simple tribune, mais bien de l'hébergement, voire de la conception du site d'un parlementaire.

Mme la Présidente .- Saisissez les représentants de votre groupe politique au Bureau du Conseil.

- L'incident est clos.
- La réunion est close à 14h55'.